

Le Nautique de Saint-Malo

CCI ILLE-ET-VILAINE

Quai
st-malo
Parc Expo

Judi 24 au Dimanche 27 avril 2025

Bateau d'occasion - Demande de participation particulier

Tout ou partie de ces coordonnées exposant pourra être repris sur les outils de communication. Assurez-vous d'écrire lisiblement en lettres majuscules.

IDENTIFICATION repris sur les outils de communication :

Nom et Prénom :

Adresse :

Tel : E-mail :

BATEAU

Type de bateau: ☐ Voilier ☐ Bateau à moteur - rigide ☐ Bateau à moteur semi-rigide ☐ VNM (scooter/jet)

Marque

Modèle

Longueur Largeur Poids

Pays de construction Année de construction

Immatriculation

Número CIN - sauf USA (14 caractères gravés à l'arrière tribord)

Número HIN - USA (12 caractères gravés à l'arrière tribord)

MOTEUR

Marque

Type de moteur : ☐ Inboard ☐ Hors bord

Type de carburant : ☐ GPL ☐ Diesel ☐ Essence ☐ Electrique

Puissance du moteur (CV) :€TTC

Prix de vente demandé/proposé :CV

TARIFS EXPOSANTS :

Occasion - bateau à flot			
Longueur	Prix HT	Quantité	Total HT
Moins de 6.50m	250€	Ex	€
De 6.50 à 7.50m	280€	Ex	€
De 7.50 à 9.00m	370€	Ex	€
De 9.00 à 10.50m	450€	Ex	€
De 10.50 à 12m	600€	Ex	€
Plus de 12m	750€	Ex	€

- Frais d'inscription obligatoires : 75€ HT
- Bateau à flot€ HT
- Bateau à terre€ HT

Occasion - bateau à terre		
Surface = longueur (remorque incluse) x largeur		
Quantité	Prix HT/M²	Total HT
.....m²	15€	m²

Total HT :€

TVA 20% :€

Total TTC :€

Acompte de 30 %

Avant le 30 janvier 2025 : acompte de 30% du prix TTC de la réservation et des frais annexes

Le 31 janvier 2025 : acompte de 40% du prix TTC de la réservation et des frais annexes

A partir du 8 avril 2025 à 100% du prix TTC de la réservation et des frais annexes

IBAN : FR76 1360 6001 0730 0668 5900 090

BIC : AGRIFRPP836

Nom bénéficiaire : CCI ILLE ET VILAINE

Nom du signataire :

Qualité du signataire :

Le : Fait à :

La signature de ce document vaut acceptation du règlement particulier du Nautique de Saint-Malo et du règlement général de l'UNIMEV

Cachet et signature :

À RETOURNER AVEC VOTRE RÉGLEMENT ET VOTRE ATTESTATION D'ASSURANCE À :
CCI ILLE-ET-VILAINE - DÉLÉGATION DE SAINT-MALO - 7 ALLÉE MÉTIS - 35417 SAINT-MALO
commercial@salonnautiquesaintmalo.fr

TOUS LES BATEAUX VENDUS DOIVENT RESTER À LEUR PLACE JUSQU'AU DIMANCHE 27 AVRIL 2025 À 18 H.
SI VOUS VENDEZ VOTRE BATEAU AVANT LE 10 AVRIL, NOUS VOUS REMBOURSERONS 100 % DE VOTRE INSCRIPTION.
SI VOUS LE VENDEZ APRÈS LE 10 AVRIL, NOUS VOUS REMBOURSERONS 50 % DE VOTRE INSCRIPTION.